

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 29 JANVIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	9
VOTANTS	9

CONVOCATION

Datée	du 23/01/2026
Affichée	le 23/01/2026

OBJET

**Travaux d'aménagement et de
sécurisation du cœur de bourg
des Aspres – Approbation de la
convention de délégation de
maîtrise d'ouvrage de la
Commune à la CDC**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le vingt-trois janvier 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Serge DELAVALLÉE a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Monsieur Martel, Vice-président délégué en charge de la Voirie, expose à l'assemblée que la commune des Aspres avait été sélectionnée en 2022, par l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) et le Conseil départemental de l'Orne, pour bénéficier d'un programme d'étude visant à améliorer l'attractivité des petites centralités. Cette étude, restituée fin 2023, avait valorisé trois thématiques, dont le réaménagement du centre bourg.

La CdC et la commune ont travaillé sur un projet, assisté par une maîtrise d'œuvre, en s'inspirant de l'étude visant à améliorer l'attractivité de la commune. Plusieurs réunions se sont tenues depuis l'été 2024, permettant d'aboutir à un avant-projet.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Apaiser la circulation en centre-bourg
- Mieux partager la voirie pour que le piéton soit en sécurité partout
- Valoriser le patrimoine architectural et paysager :
 - La présence de l'eau, les bras de l'Iton
 - Les maisons riveraines, homogènes et de qualité
 - Les espaces en présence, pour leur qualité fonctionnelle ou paysagère (place de l'Iton)
- Conserver l'important réseau de cheminements doux
- Conserver les sens de circulation existants

Le bilan global de l'opération, au stade Avant-Projet-Détaillé a été validé en Conseil communautaire le 18 décembre 2025 pour un montant de 1 189 968 € HT. Une demande de subvention a été faite auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 à hauteur de 373 496 €.

La consultation des entreprises sera lancée au printemps 2026. L'objectif est de démarrer les travaux à l'automne 2026.

Dans le cadre de cette opération, des travaux relevant de la compétence communale seront réalisés :

- Aménagement d'espaces verts
- Travaux d'assainissement pluvial

Dans cette perspective, il convient de formaliser par une convention établissant les conditions techniques et financières dans lesquelles la commune des Aspres délègue la maîtrise d'ouvrage des travaux relevant de sa compétence, à la Communauté de Communes.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'aménagement et de sécurisation du cœur de bourg des Aspres, ci-annexée
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention avec la commune des Aspres

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 03 FEV. 2026
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 03 FEV. 2026

Le Président,
Jean SELLIER



